

# Plus qu'un avocat, un atout pour l'entreprise

Ayant pour activité dominante le droit des communications électroniques (e-commerce, télécom...), Frank Martin propose un accompagnement juridique aux entreprises pour leur apporter des réponses opérationnelles.

**T**raditionnellement associé au contentieux, l'avocat doit également être perçu comme un levier de développement économique au sein d'une entreprise. Celui qu'il est utile de saisir en amont d'une opération pour éviter ou tout au moins prendre conscience d'un risque, celui auprès duquel on prend conseil avant d'acter une décision. C'est le rôle de l'avocat conseil, c'est le rôle du cabinet d'avocat Franck Martin. La démarche de ce conseil parisien, capable d'intervenir sur tout le territoire, repose sur des valeurs fortes: expertise métier, transparence, respect des délais et des honoraires. Son objectif est d'apporter à sa clientèle des réponses opérationnelles, adaptées à leur secteur d'activité, en collant à la réalité du terrain pour faciliter leurs affaires. « J'offre un service individualisé avec des tarifs attractifs pour les PME qui sont en quête de conseils juridiques, mais qui n'ont pas forcément envie de faire appel à une grosse structure d'avocats, ni prendre des formules types à bas coût sur internet » commente Franck Martin.

### Du sur-mesure en matière de commerce électronique

Parmi les activités principales, le cabinet intervient dans le domaine du commerce électronique tant en conseil qu'en contentieux, notamment pour traiter l'ensemble des questions juridiques liées aux services en ligne, tels que la rédaction des conditions générales de vente



Franck Martin, avocat.

e-commerce, les conditions générales d'utilisation d'un site web, les audits de sites, les déclarations CNIL, les litiges en droit de la consommation... Le cabinet Franck Martin est susceptible de faire du sur-mesure pour identifier les risques liés aux activités novatrices de ses clients afin de leur apporter les solutions business les plus pertinentes [rédaction de notes de cadrage et de risques].

### Pertinent en droit des télécommunications et immobilier

Avocat télécom et mandataire en transactions immobilières, Franck Martin accompagne opérateurs, prestataires, équipementiers en télécommunications. Que ce soit pour du conseil ou pour la négociation

**« J'offre un service individualisé avec des tarifs attractifs pour les PME qui sont en quête de conseils juridiques »**

et la gestion de contrat en passant par l'assistance au déploiement de réseaux (GSM, FTTH...), et jusqu'à la conduite juridique de projets d'implantation de sites radioélectriques, Franck Martin intervient sur toutes les problématiques propres à ce secteur (étude d'urbanisme, réunions publiques...) et propose également aux bailleurs de valoriser leurs surfaces immobilières inexploitées (concept immonetic).

IMMONETIC

Tél. +33 (0)6 18 56 50 42  
fmartin@martin-avocat.fr  
www.martin-avocat.fr